

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopie, B. P.: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
829^{ème} RÉUNION
26 FÉVRIER 2019
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(DCCCXXIX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 829^{ème} réunion tenue le 26 février 2019, a adopté la décision suivante sur la situation au Darfour et le retrait en cours de l'Opération hybride Union africaine Nations unies au Darfour (MINUAD):

Le Conseil:

1. **Prend note** de la communication faite par le Représentant spécial conjoint de la MINUAD, l'Ambassadeur Jeremiah Kingsley Mamabolo, ainsi que des déclarations faites par les représentants du Soudan, de l'Éthiopie, en sa capacité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de l'Afrique du Sud, pays membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU);

2. **Rappelle** ses communiqués précédents et déclarations de presse sur la situation au Darfour, dont notamment les communiqués PSC/PR/COMM. (DCV), PSC/PR/COMM. (DCLXXIII), PSC/PR/COMM.(DCCLXXVIII) et PSC/PR/COMM(DCCXCIV) adoptés lors de ses 605^e, 637^e, 773^e et 794^e réunions, tenues respectivement le 13 juin 2016, 29 mars 2017, 18 mai 2018, 11 juin 2018 et le 19 septembre 2019. Le Conseil **rappelle également** les résolutions 2033 (2012) du 12 janvier 2012, 2296 (2016), du 29 juin 2016, 2363 (2017) et 2429 (2018) du Conseil de sécurité des Nations unies ;

3. **Note avec satisfaction** les efforts consentis dans la mise en œuvre du mandat de la MINUAD, notamment en ce qui concerne la protection des civils. À cet égard, le Conseil **rend hommage** à la Mission pour son engagement continu pour la paix et la sécurité au Darfour. Le Conseil **prend note avec satisfaction** des progrès accomplis dans le processus de reconfiguration et de retrait de la MINUAD, depuis l'adoption de la résolution 2429(2018) du Conseil de sécurité des Nations unies et ce, d'autant plus que la Mission est présentement dans les quatre derniers mois de la mise en œuvre de son mandat. Dans ce contexte, le Conseil **prend note** du retrait graduel du personnel militaire et civil de la Mission qui, à la date du 30 juin 2019, s'élèvera à 4050, alors que la composante de police entretiendra une force globale de 2500 hommes en raison de la nécessité de maintenir et d'assister le Gouvernement sur les questions relatives au maintien de la loi et de l'ordre public.

4. **Prend également note avec satisfaction** de l'amélioration de la situation sécuritaire qui a contribué à la création d'un nouvel environnement propice à la relance économique au Darfour et **souligne la nécessité** pour l'UA et les Nations unies de continuer à suivre de près la situation au Darfour en vue de consolider les acquis enregistrés. Le Conseil **réitère sa reconnaissance** au Gouvernement du Soudan et au leadership du Représentant spécial conjoint, ainsi qu'au personnel de la Mission pour leur dévouement continu et leur contribution à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation au Darfour ;

5. **Se félicite** de la coopération permanente entre la MINUAD et le gouvernement du Soudan et à cet égard, **apprécie** le transfert de dix (10) postes supplémentaires et de trois (3) centres de police de proximité par la MINUAD au Gouvernement du Soudan à la fin de l'année 2018. Le

Conseil **encourage** les deux parties à maintenir ces relations aux fins de faciliter un transfert sans heurts des trois commandements des secteurs de Nyala, El Daein et El Geneina, à la date du 30 juin 2019.

6. **Se félicite** de l'étroite collaboration entre la MINUAD et les agences, Fonds et programmes des NU pour l'élaboration conjointe d'un concept de transition des fonctions de liaison étatiques (FLE) qui sont présentement en cours de mise en œuvre. Le Conseil **souligne l'importance** de la définition de solutions durables pour apporter des réponses aux causes fondamentales et aux moteurs du conflit au Darfour. Le Conseil **attend avec intérêt** d'autres contributions relatives à la coopération, notamment en ce qui concerne la résilience et les solutions durables aux moyens de subsistance les populations déplacées et leurs communautés d'accueil, de la fourniture immédiate des services de base pour les personnes déplacées internes et de la promotion des droits humains y compris le renforcement de capacités. Le Conseil **souligne** l'importance cruciale de ces aspects pour éviter la reprise du conflit violent au Darfour et permettre également au gouvernement du Soudan, à l'Equipe-pays des Nations unies, aux partenaires et aux acteurs internationaux de préparer avec succès le retrait de la Mission prévu en juin 2020. Le Conseil **se félicite** de l'assistance financière de 15 millions de dollars EU du budget statutaire de la MINUAD alloué à ces fins. Par ailleurs, le Conseil **exhorte** la communauté internationale, sous l'égide de l'UA et des Nations unies, à organiser dès que possible, une conférence des donateurs pour mobiliser les ressources pour soutenir la reprise, la stabilisation et les programmes de développement au Darfour.

7. **Se félicite** des efforts déployés par la MINUAD pour mettre l'accent sur l'alerte rapide, les mesures préventives, le renforcement des capacités et les efforts pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, en collaboration avec les autorités gouvernementales, l'Equipe-pays des Nations unies, les chefs traditionnels et communautaires. Le Conseil **note avec satisfaction** que l'Equipe-pays des Nations unies et la MINUAD, à travers les fonctions de liaison entre États, suivent de près l'impact du retrait de la MINUAD des 10 sites des équipes. À cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** de renforcer l'état de droit et les mécanismes de protection et d'évaluer l'impact de la crise économique sur les couches les plus vulnérables de la population, en particulier les personnes déplacées et les rapatriés, en vue d'éviter une récurrence dans un conflit;

8. **Félicite** le Représentant spécial conjoint pour son soutien au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine (AUHIP) dans ses efforts de médiation, ainsi que pour la coopération et la coordination soutenues avec le Gouvernement du Soudan et les mouvements non signataires. Le Conseil **encourage** le Gouvernement du Soudan et tous les mouvements du Darfour à intensifier leurs efforts en vue du règlement politique de la crise au Darfour. Le Conseil **exhorte** le Gouvernement du Soudan et les mouvements armés du Darfour à poursuivre le processus de négociation, afin de répondre aux questions pendantes dans le contexte du Document de Doha pour la paix au Darfour (DDPD), et **salue** tous les efforts qui pourraient conduire à un règlement de la situation au Darfour, en particulier les efforts des gouvernements du Qatar, d'Allemagne et des États-Unis d'Amérique. Le Conseil **encourage** toutes les parties au

conflit, en particulier les mouvements armés, à réaffirmer leur engagement en faveur du processus politique sur la base du DDPD;

9. **Note** que la situation sécuritaire globale au Darfour reste relativement stable, et **exhorte** le Gouvernement du Soudan à accélérer la création de tribunaux de campagne et d'autres services chargés du maintien de l'ordre, afin de lutter contre la recrudescence des activités criminelles et de faire en sorte que les auteurs présumés rendent compte de leurs actes.

10. **Exprime sa préoccupation** face aux informations faisant état d'affrontements intermittents en cours entre les forces gouvernementales et l'Armée de libération du Soudan, Abdul Wahid (SLA-AW), ainsi que d'attaques contre des personnes déplacées et des rapatriés, de pertes de vies liées aux affrontements intercommunautaires et de destruction de champs dans certaines régions du Darfour, en particulier à l'Ouest et au Nord. Le Conseil **souligne, une fois encore**, le fait que ceux qui continuent de perpétrer de telles agressions contre des civils innocents doivent répondre de leurs actes et **appelle** par conséquent le Gouvernement du Soudan à accorder un accès sans entrave à la MINUAD et aux partenaires humanitaires, afin d'assurer une vérification indépendante de ces attaques;

11. **Note, encore une fois, avec une profonde préoccupation**, la persistance de l'insécurité et la situation humanitaire des personnes déplacées dans les camps et **exhorte** le Gouvernement du Soudan et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour assurer la protection des personnes déplacées et l'approvisionnement continu pour répondre à leurs besoins humanitaires essentiels ;

12. **Reconnaît** la fragilité des progrès accomplis à ce jour au Darfour. À cet égard, le Conseil **souligne la nécessité** pour le Gouvernement et tous les acteurs soudanais de déployer les efforts nécessaires pour préserver ces acquis et de faire preuve de la retenue nécessaire pour empêcher toute action susceptible de compromettre l'élan actuel en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Darfour ;

13. **Se félicite** de l'envoi de la mission d'évaluation stratégique conjointe UA/NU à la MINUAD et **attend avec intérêt** le rapport subséquent du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'UA sur le processus de retrait, en particulier en ce qui concerne les prochaines mesures susceptibles d'assurer la préservation de la paix, de la stabilité et du développement au Darfour avant la fin prévue de la Mission en juin 2020;

14. **Décide** de demeurer activement saisi la question.